



L'union fait la force

Travaux de jardinage, entretien de la maison, petits travaux de bricolage, assistance informatique ou assistance administrative, les Artisans à Domicile d'Alsace proposent une multitude d'aides à domicile. Ensemble, ils offrent des services attractifs et utiles. Quand l'union fait la force...



Il est un âge où l'on a besoin d'une aide pour les tâches domestiques. De plus en plus de Français, et parmi eux de nombreux seniors, font appel à l'aide à domicile dans des domaines très variés.

Conscients de cette demande croissante, les Artisans à domicile d'Alsace se sont unis pour proposer des offres : **l'entretien du jardin, l'entretien de la maison, mais aussi pour l'assistance informatique (incluant internet) ou administrative et les petits travaux de bricolage.**

« Nos clients apprécient tout particulièrement le professionnalisme de nos associés coopérateurs, chaque entreprise étant spécialisée dans son domaine », explique l'un des responsables des Artisans à domicile d'Alsace.



Ils témoignent de la ponctualité, de l'efficacité et de la qualité du travail de nos intervenants. Le maintien des délais et des engagements pris au niveau des devis compte également parmi nos points forts. »

La société coopérative des Artisans à Domicile d'Alsace compte actuellement 75 associés coopérateurs et pour l'essentiel des entreprises paysagistes.

La garantie offerte par les Artisans à domicile d'Alsace, c'est donner aux particuliers l'assurance d'un travail de professionnel. Pour ce faire, elle a fait le choix d'un recrutement strict et sélectif de ses membres. Ceux-ci sont tous des artisans qualifiés, enregistrés au répertoire des métiers et/ou au registre du commerce. Ils jouissent également d'une excellente réputation sur leurs secteurs géographiques.

La vie simplifiée

Continuer à profiter de son habitation et de son jardin avec l'assurance de pouvoir se faire aider par des professionnels qui grâce à l'avantage fiscal coûtent moitié prix !

Grâce aux Artisans à domicile d'Alsace, l'existence est facilitée, et ce que l'on croyait impossible prend forme.

Pour votre jardin, ne prenez pas le risque de faire appel à un voisin ou à un ami, car s'il se blesse ou tombe, cela vous sera reproché, et si vous le rémunérez, c'est du travail dissimulé sévèrement puni : les amendes encourues sont non seulement pour le travailleur, mais également pour l'employeur.

Profitez de votre famille, de vos enfants et petits-enfants lorsqu'ils viennent vous voir, plutôt que de leur demander de passer la tondeuse, tailler les arbustes ou nettoyer les vitres. Ainsi nous créons des emplois, tellement nécessaires pour les jeunes.

Grâce à notre site internet artisansadomiciledalsace.com, vous trouverez facilement un artisan coopérateur près de chez vous.

Bénéficiez d'un crédit d'impôts de 50%*
* sous réserve de modification liée à une décision gouvernementale

Taille, tonte, entretien du jardin, déneigement, débroussaillage, enlèvement des déchets verts, petits travaux de maçonnerie, etc...

Un avantage de poids : le crédit d'impôt

Depuis 1991, une série de lois a permis d'accélérer l'évolution des métiers liés aux services à la personne. Ce domaine d'activité s'est bien développé pour le plus grand bonheur des usagers. Ainsi, ceux qui utiliseront les services des Artisans à domicile d'Alsace, peuvent profiter de cet avantage fiscal important et bénéficier d'un crédit d'impôts équivalent à **50 %** du montant de la prestation souscrite.



Nous tenons également une permanence téléphonique à notre siège à la Maison de l'Artisanat, 12 rue des Métiers, 68000 COLMAR au 03 89 23 65 65 qui pourra vous guider pour trouver les services que vous recherchez.



Coopérative des Artisans à Domicile d'Alsace
12 rue des métiers – 68000 COLMAR
– 03 89 23 65 65

Pour tous renseignements complémentaires, consultez le site internet : artisansadomiciledalsace.com

